

BULLETIN D'INSCRIPTION Sociétaires SOCAF

Septembre à décembre 2026

Le présent bulletin d'inscription est à retourner au CEPSCO :

- soit avec le chèque de règlement par courrier au 26 avenue de Suffren – 75015 Paris
- soit accompagné de la preuve de virement par mail à l'adresse cepso@socaf.fr

L'inscription est validée à réception du règlement et du bulletin d'inscription dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est à consulter sur notre site Internet www.socaf.fr/formation-immobilier. Aucune réservation n'est possible.

LA WEBCAM ET LE MICRO SONT OBLIGATOIRES pour les formations en visioconférence.

OFFRES PROMOTIONNELLES (non cumulables)

- Pour 14h de formation achetées, on vous offre la déontologie et la non-discrimination en e-learning (d'une valeur de 60€ TTC) - Cette offre est valable 1 seule fois par semestre**
- Pour 35h de formation achetées, on vous offre une demi-journée de formation supplémentaire (d'une valeur de 198€ TTC)**

N° DE SOCIÉTAIRE : DÉNOMINATION SOCIALE :

N° DE SIRET (14 chiffres) :

REPRESENTANT LEGAL :

ADRESSE :

NOM(S) et PRÉNOM(S) DU(DES) PARTICIPANT(S) :

☎ TÉL : 💻 E-mail :

Réf	Thème du stage	Date	Horaires	Durée	À COMPLÉTER		Prix TTC */ Pers.
					INITIALES des participants	Nbre de participants	
PRÉSENTIEL - PARIS							
A26	Les principes de l'analyse financière adaptée aux professionnels de l'immobilier	17 septembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
F1	Les revenus fonciers	21 septembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
M6	Pilotage des équipes et agilité managériale	23 septembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
A2	Pathologie du bâtiment	29 septembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
A1	NOUVEAU Déontologie, lutte contre les discriminations et prévention du blanchiment	05 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
T4	Du mandat au compromis : maîtriser chaque étape de la transaction	15 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
C11	Les travaux et la maintenance en copropriété	12 novembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
G14	Prospection et négociation en Gestion locative	20 novembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
G16	La gestion des sinistres en gestion locative	03 décembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €

VISIOCONFÉRENCE

TOUTES ACTIVITÉS							
VD-A30	IA Niveau 1 – Découverte de l'IA appliquée à l'immobilier	17 septembre 2026	9h30-13h	3h30			198 €

Réf	Thème du stage	Date	Horaires	Durée	À COMPLÉTER		Prix TTC */ Pers.
					INITIALES des participants	Nbre de participants	
TOUTES ACTIVITÉS (suite)							
V-A9	Dégâts des eaux et Convention IRSI : Gérer efficacement les sinistres	18 septembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-A3	Marketing digital & réseaux : Les bases pour attirer et fidéliser	23 septembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-A8	La lutte contre le blanchiment en immobilier : Obligations, risques et réflexes essentiels	25 septembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-A23	Diagnostics immobiliers : compréhension et responsabilités	28 septembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-A30B	NOUVEAU IA Niveau 2 - Prompts avancés, IA agentique et prototypage immobilier	29 septembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
VD-A30	IA Niveau 1 – Découverte de l'IA appliquée à l'immobilier	08 octobre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
VD-A33	Droit des sociétés : quelles formes sociales pour quels avantages	12 octobre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
V-A41	NOUVEAU Assurances en immobilier : Les garanties essentielles pour les pros et leurs clients	14 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-A29	Anticiper un contrôle de la DGCCRF	16 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	20 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
VD-A31	L'audit énergétique : enjeux et fonctionnement	20 octobre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
VD-A30	IA Niveau 1 – Découverte de l'IA appliquée à l'immobilier	22 octobre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
VD-A39	Développer la Transaction au sein d'un syndic de copropriété	23 octobre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
V-A2	Pathologie du bâtiment	27 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
VD-A42	NOUVEAU Les tendances du secteur immobilier	27 octobre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
V-A5	La rénovation énergétique : techniques, isolation, chauffage, ventilation et cas concrets	03 novembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-A28	Améliorer la visibilité de son agence sur internet	05 novembre 2026	9h30-17h30	7h		324 €	
V-A36	Acheter un cabinet immobilier	06 novembre 2026	9h30-17h30	7h		324 €	
V-A26	Les principes de l’analyse financière adaptée aux professionnels de l’immobilier	12 novembre 2026	9h30-17h30	7h		324 €	
V-A8	La lutte contre le blanchiment en immobilier : Obligations, risques et réflexes essentiels	13 novembre 2026	9h30-17h30	7h		324 €	
V-A30B	NOUVEAU IA Niveau 2 - Prompts avancés, IA agentique et prototypage immobilier	17 novembre 2026	9h30-17h30	7h		324 €	
V-A25	Réussir ses vidéos professionnelles avec un smartphone	18 novembre 2026	9h30-17h30	7h		324 €	
V-A15	RGPD : Application concrète pour les professionnels de l'immobilier	20 novembre 2026	9h30-17h30	7h		324 €	
V-A27	DPE et indécence du logement	20 novembre 2026	9h30-17h30	7h		324 €	
V-A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	24 novembre 2026	9h30-17h30	7h		324 €	
VD-A30	IA Niveau 1 – Découverte de l'IA appliquée à l'immobilier	26 novembre 2026	9h30-13h	3h30		198 €	
V-A4	La transition énergétique : obligations réglementaires, DPE et audit, aides et cas concrets	01 décembre 2026	9h30-17h30	7h		324 €	
V-A8	La lutte contre le blanchiment en immobilier : Obligations, risques et réflexes essentiels	04 décembre 2026	9h30-17h30	7h		324 €	
VD-A40	NOUVEAU Retoucher ses photos avec l'IA	04 décembre 2026	9h30-13h	3h30		198 €	
V-A22	Se différencier en faisant vivre une expérience client unique	08 décembre 2026	9h30-17h30	7h		324 €	
V-A9	Dégâts des eaux et Convention IRSI : Gérer efficacement les sinistres	10 décembre 2026	9h30-17h30	7h		324 €	

Réf	Thème du stage	Date	Horaires	Durée	À COMPLÉTER		Prix TTC */ Pers.
					INITIALES des participants	Nbre de participants	
SYNDIC							
V-C20	La rénovation énergétique en copropriété : contexte réglementaire et financement	16 septembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-C2	Gestion financière et comptable de la copropriété	17 septembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
VD-C24	Le conseil syndical : missions, pouvoirs, mandats, délégation de pouvoir étendue	28 septembre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
V-C11	Les travaux et la maintenance en copropriété	01 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-C25	Le syndic : missions, responsabilités et rémunération	12 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-C12	Développement et organisation de l'activité de syndic	13 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-C8	Conduire efficacement ses assemblées générales de copropriété	15 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
VD-C27	Le règlement de copropriété : contenu, interprétation, modifications et mise à jour	29 octobre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
VD-C33	NOUVEAU Péril et insalubrité en copropriété	02 novembre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
VD-C32	NOUVEAU Le plan pluriannuel de travaux et le fonds travaux	16 novembre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
VD-C7	Les impayés de charges de copropriété	19 novembre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
V-C18	Gestion des copropriétés neuves	23 novembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-C6	Actualité de la copropriété	25 novembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-C31	NOUVEAU Les 5 annexes comptables en copropriété	03 décembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-C6	Actualité de la copropriété	9 décembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
VD-C14	ASL, AFUL, Lots de volumes, unions, copropriétés : bien en différencier la gestion	11 décembre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
FISCALITÉ							
V-F4	Panorama de la fiscalité immobilière	15 septembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
VD-F7	La transmission du patrimoine et sa fiscalité	24 septembre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
V-F5	La SCI et la SARL de famille	06 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
VD-F8	NOUVEAU La fiscalité des meublés	08 octobre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
V-F1	Les revenus fonciers	03 novembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
VD-F7	La transmission du patrimoine et sa fiscalité	05 novembre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
V-F4	Panorama de la fiscalité immobilière	24 novembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
VD-F8	NOUVEAU La fiscalité des meublés	03 décembre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
V-F5	La SCI et la SARL de famille	08 décembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
MANAGEMENT ET ORGANISATION							
VD-M10	Astuces et conseils pour recruter et maintenir ses équipes Transaction	06 octobre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
V-M7	Gestion du temps et des priorités	26 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
VD-M11	Savoir recadrer, féliciter et motiver son équipe	09 novembre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
V-M6	Pilotage des équipes et agilité managériale	11 décembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
GESTION							
VD-G29	Les assurances en gestion locative	25 septembre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
V-G15	Développement et organisation de l'activité Gérance	29 septembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-G14	Prospection et négociation en Gestion locative	02 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-G19	Bail commercial : les bases indispensables	05 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-G17	État des lieux et charges récupérables	07 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-G16	La gestion des sinistres en gestion locative	15 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-G2A	Les baux d'habitation	21 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-G26	La fin du bail en toute sérénité	22 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-G4	NOUVEAU La location meublée et saisonnière	29 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €

Réf	Thème du stage	Date	Horaires	Durée	À COMPLÉTER		Prix TTC */ Pers.
					INITIALES des participants	Nbre de participants	
GESTION (suite)							
V-G2B	La gestion des baux d'habitation	04 novembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
VD-G28	Réussir ses états des lieux d'entrée	06 novembre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
V-G25	Bail d'habitation, de la sélection à l'entrée du locataire	19 novembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	25 novembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-G11	Gérer les impayés de loyer : Réflexes, outils et procédures	26 novembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	01 décembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-G10	Actualité des baux d'habitation	02 décembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €

TRANSACTION							
V-T8	L'avis de valeur : méthodes pour évaluer un bien immobilier	15 septembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-T35	Améliorer le suivi de vos estimations, de vos mandats et de vos acheteurs jusqu'à l'acte authentique	24 septembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
VD-T39	Le crédit immobilier	05 octobre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
VD-T36	Comment fidéliser ses clients de demain	09 octobre 2026	9h30-13h	3h30			198 €
V-T30	Moderniser sa Pratique Transaction : Outils, IA et stratégies 360°	13 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-T9	Améliorer la rentrée de mandats exclusifs	16 octobre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-T19	Vendre mieux grâce à l'intelligence émotionnelle	02 novembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-T1	Agent Immobilier : Cadre légal et obligations essentielles	09 novembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-T5B	Booster les ventes	17 novembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-T4	Du mandat au compromis : maîtriser chaque étape de la transaction	27 novembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-T6	La cession de fonds de commerce	07 décembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €
V-T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	09 décembre 2026	9h30-17h30	7h			324 €

* Les prix indiqués sont calculés avec le taux de TVA en vigueur (20%).

☐ Je souhaite bénéficier de la **formule 14h**. J'ai bien compris qu'en souscrivant à cette formule aucun remboursement ne sera fait sur les sommes versées (*cf. conditions générales*). Le nom et l'adresse email personnelle de la personne à inscrire aux formations e-learning sont :

.....

☐ Je souhaite bénéficier de la **formule 35h**. J'ai bien compris qu'en souscrivant à cette formule aucun remboursement ne sera fait sur les sommes versées (*cf. conditions générales*). Je choisis sur le présent bulletin ma ½ journée de formation offerte.

Allez-vous faire une demande de prise en charge auprès d'un OPCO ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel ?

☐ OPCO-EP (*salariés uniquement*)

☐ FIF-PL

☐ AGEFICE

Signature + cachet :



TOTAL TTC À RÉGLER :

(Chèque bancaire ou virement** à l'ordre de CEPSCO)

=

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation rappelées ci-après. En s'inscrivant, l'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

** Pour un règlement par virement, préciser dans le libellé du virement la raison sociale et le numéro de sociétaire :

CODE BIC : **BREDFRPPXXX**

IBAN : **FR76 1010 7001 1800 4506 3142 203**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

Réservation, inscription et confirmation d'inscription : L'inscription s'effectue à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du règlement même en cas de financement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO-EP, AGEFICE...). Il appartient à l'inscrivant de faire les démarches auprès de son organisme. En cas de subrogation, dès réception des fonds par cet organisme, le CEPPO procèdera au remboursement des fonds reçus en faveur de l'inscrivant. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée du règlement (à concurrence du nombre de places disponibles). Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé par mail accompagné d'une convention de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Sauf accord exceptionnel du CEPPO, l'inscrivant ne pourra inscrire plus de 3 participants pour une même session de formation.

Offre promotionnelle : En souscrivant à une offre promotionnelle, l'inscrivant s'engage à assister aux sessions réservées. Aucun remboursement, total ou partiel, ne pourra être effectué, quelle que soit la raison invoquée par le client, après la validation de la commande et le paiement de l'offre promotionnelle. En cas d'annulation du fait du CEPPO, l'inscrivant aura la possibilité de procéder au report de son inscription sur une autre session dans l'année de la souscription de l'offre. Toute absence de report dans les délais impartis entraînera la perte des sommes versées, sans remboursement ni avoir.

Contexte sanitaire : En fonction de l'évolution des consignes sanitaires, le CEPPO se réserve le droit de transformer les formations en présentiel en formations à distance.

Accessibilité : En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

Le nombre de participants : Le nombre maximum de participants par session est fixé à 15 en présentiel et à 12 en visioconférence sauf exceptions. Le CEPPO se réserve le droit de le minorer en fonction de la méthode d'enseignement utilisée.

Convocation du participant : Une convocation par participant est adressée par mail à l'inscrivant au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture de la session. Elle comprend les informations suivantes : dates et durée de la session et lien de connexion ou coordonnées complètes du lieu de formation. Elle garantit que le stage aura lieu à la date prévue, sauf cas de force majeure.

Documents de fin de formation : Le certificat de réalisation nécessaire au renouvellement de la carte professionnelle est délivré sous 72h maximum après la tenue de la session sous réserve de la validation de la formation via des questionnaires. Le dossier complet comprenant le certificat de réalisation de la formation, la facture acquittée et le relevé de connexion ou feuille d'émargement est adressé au participant sous un mois maximum après le séminaire par mail et mis à disposition sur l'Espace Sociétaires SOCAF pour une durée de 3 ans.

Annulation d'inscription du fait du client : Les demandes d'annulation d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit. À compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPPO se réserve le droit de facturer 185€ HT pour une formation d'une journée ou 115€ pour une formation d'une demi-journée à titre d'indemnisation. Un jour ouvré avant le début de la session, en cas d'annulation, d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Force majeure dûment reconnue : Toute annulation ou report pour force majeure doivent être justifiés. En cas d'absence de justificatif dans les 7 jours suivants la session de formation initialement prévue, la force majeure ne pourra pas être reconnue. Par conséquent, l'annulation ou le report pourra donner lieu à facturation.

Report d'inscription du fait du client : Les demandes de report d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit avant ladite session. Le report d'inscription est effectué sur une session présente sur le bulletin complété à l'inscription. À compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPPO se réserve le droit de refuser la demande de report et de la considérer comme une annulation. Un jour ouvré avant le début de la session, aucun report pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue ne sera accepté. Le cas échéant, le report sera effectué sur le même thème de formation à une date ultérieure. L'inscrivant a la possibilité de reporter sans frais une seule inscription dans le semestre. Pour toute demande de report supplémentaire, des frais de gestion à hauteur de 25 € HT seront facturés pour chaque report.

Annulation d'une session du fait du CEPPO : Le CEPPO se réserve le droit d'annuler la session au plus tard 5 jours ouvrés (sauf cas de force majeure) avant sa date d'ouverture. Un mail d'annulation est alors adressé au participant en lieu et place de la convocation.

Pénalités de retard : Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite Loi pour la Modernisation de l'Économie, le non-paiement du prix du stage dans un délai de 30 jours suivant la date de la formation entraîne automatiquement l'application de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

Formations en visioconférence : La webcam ou à défaut la caméra frontale du téléphone est obligatoire pour le contrôle de présence. Le CEPPO se réserve le droit d'exclure tout participant manquant à cette obligation.

Refus d'inscription : En cas de manquements constatés aux clauses du règlement intérieur ou aux règles de fonctionnement des formations en visioconférence lors d'une précédente formation, le CEPPO se réserve le droit de refuser tout ou partie des inscriptions de la société.

Données personnelles : Le CEPPO dispose d'un traitement informatique pour la gestion des formations. Les données des inscrivant sont susceptibles d'être transmises à des tiers notamment les organismes paritaires collecteurs ou aux formateurs. La communication de ces données peut être indispensable au bon déroulement d'une formation ou à la prise en charge des frais de formations par un OPCA. Ces données seront conservées et seront utilisées à des fins d'organisation des formations, de contact et de statistiques. Les personnes concernées peuvent obtenir la rectification, l'effacement des données le concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement des données en écrivant à cepso@socaf.fr. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.